

DECEMBRE 2013



# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR

## Sommaire:

- Mot du maire  
• Point sur le projet de Commerces  
Page 1
- Elections municipales 2014  
Page 2
- Agenda 21  
Page 3
- Recensement de la population  
Page 3
- Inauguration des travaux abords de l'église  
Page 3
- Point sur le projet de Commerces  
Page 4
- Réforme des rythmes scolaires  
Page 4
- Informations diverses  
Page 4

12 janvier 2014 à 12h00:  
vœux maire  
23 et 30 mars 2014:  
élections municipales

## LE MOT DU MAIRE

Nous sommes au terme de notre mandat d'élus de la commune de Vézac. Le conseil municipal et moi-même vous donnons rendez-vous :

*Le dimanche 12 janvier 2014 à 12 heures,*

à la salle des fêtes pour faire le bilan des travaux effectués et de nos activités de l'année 2013.

Je remercie dès maintenant le conseil municipal et le personnel communal pour leur disponibilité et pour tout le travail accompli.

J'adresse également mes remerciements et je renouvelle mes encouragements à toutes et tous les bénévoles qui animent les associations vézacoises et qui contribuent à l'animation de notre village.

Je vous adresse enfin, au nom du conseil municipal, mes vœux les meilleurs et les plus chaleureux pour l'année 2014.

Jean-Claude CASTAGNAU

## POINT SUR LE PROJET DE CREATION DE PETITS COMMERCE A LA VIGUERIE

Depuis toujours, une des particularités de notre commune est l'absence de véritable centre bourg, même si par habitude on nomme bourg le quartier situé autour de l'école et de la mairie. D'aucuns se souviendront de quelques projets de municipalités précédentes qui n'ont pu être réalisés.

Mais, depuis mars 2011 la donation de Monsieur Fouksman Robert Lazare en faveur de notre village a créé une opportunité que le conseil municipal a su saisir.

Ainsi est née l'idée de créer à La Viguerie un petit centre commercial qui serait un point de rassemblement et un lieu de rencontre, redonnant à ce lieu en quelque sorte sa destination d'origine. Les bâtiments existants seront conservés, réaménagés et reconfigurés en tenant compte des contraintes légales.

Présenté à la population lors des vœux

du maire de 2012, l'étude a été confiée à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD24). Un premier croquis suivi d'une étude de faisabilité a été remis au maire et présenté au conseil municipal.

Une première tranche de travaux devrait permettre de créer une boulangerie pâtisserie, un café tabac presse, puis une ou plusieurs boutiques de proximité, autour d'un parking d'une vingtaine de places. L'ensemble sera relié au quartier de l'école par une voie d'accès à créer.

Plus tard, une halle couverte pourrait y être érigée et dédiée aux activités festives et commerciales.

Si les travaux se déroulent de la meilleure façon, l'ouverture du « centre commercial Fouksman » peut être envisagée avant la fin 2015.

Directeur de publication: Jean-Claude CASTAGNAU

Comité de rédaction: Serge GRASSI, Jeannine MOGNIER, Lionel GUINOISEAUX

# ELECTIONS MUNICIPALES

## 23 ET 30 MARS 2014

Vézac, commune de moins de 1 000 habitants est assujettie aux nouvelles dispositions prises par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 *relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et modifiant le calendrier électoral.*



### CE QUI NE CHANGE PAS

- Le mode de scrutin (plurinomial majoritaire avec panachage)
- Le nombre de postes à pourvoir: 15 conseillers
- la parité homme/femme n'est pas imposée

### CE QUI EST NOUVEAU

#### CANDIDATURES :

- NUL NE PEUT ETRE ELU S'IL N'A PAS PRESENTE SA CANDIDATURE en la déclarant obligatoirement aux services préfectoraux,
- Chaque candidat peut se présenter en isolé ou en groupe sur une liste,
- La commune aura 2 délégués à la communauté de communes.
- L'affichage dans le bureau de vote du nombre de conseillers à élire et de la liste des candidats est obligatoire

#### COMMENT VOTER :

- Peuvent voter les personnes **régulièrement inscrites sur la liste électorale.**
- Vous pourrez toujours « **Panacher** », c'est-à-dire: rayer sur le bulletin de vote un ou plusieurs noms et y ajouter un ou plusieurs noms,

**MAIS**, et c'est nouveau:

**vous ne pourrez pas inscrire sur le bulletin de vote le nom d'une personne qui n'a pas déclaré sa candidature.**

- Au dépouillement, les noms **en surnombre** (plus de 15) ou qui ne sont **pas candidats**, ne seront pas comptés mais le bulletin ne sera pas nul pour autant. Les noms des autres candidats du bulletin seront donc bien pris en compte (chaque bulletin est dépouillé en le lisant de haut en bas puis éventuellement par colonne en commençant à gauche jusqu'à 15 candidats).

**Seront élus au premier tour de scrutin**, les candidats qui réunissent cumulativement :

- la majorité absolue (plus de 50 %) des suffrages exprimés ;
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits

Un second tour est organisé si le premier tour n'a pas permis d'attribuer les 15 sièges de conseillers municipaux. **Même au second tour, il n'est toujours pas possible d'élire quelqu'un qui n'a pas déclaré sa candidature.**

**Pour être élu au second tour**, il faut obtenir le plus grand nombre de suffrages, quel que soit le nombre de votants. En cas d'égalité des voix, le candidat le plus âgé est élu.

#### CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES:

Vézac aura 2 délégués à la CCSPN qui seront obligatoirement les 2 premiers conseillers municipaux élus et pris dans l'ordre du tableau c'est-à-dire la maire et le 1er adjoint.

**Inscription sur les listes électorales  
Jusqu'au 31 DECEMBRE 2013**



Brosse pour débroussailluse

En réalisant un AGENDA 21, la Communauté de Communes de Sarlat-Périgord Noir s'est notamment engagée à renoncer à des pratiques traditionnelles fortes consommatrices d'engrais chimiques, polluants néfastes à l'environnement, à la santé des agents et de la population.

Notre commune s'est positionnée dans le cadre de cet agenda et de celui de la démarche « zéro pesticide » du Conseil général et nous mettons en place progressivement la gestion raisonnée des espaces verts. Ainsi, après formation, nos agents communaux s'investissent dans cette attitude. Dans 10 à 15 points de la commune comme par exemple le pourtour de l'église, le monument aux morts, le cimetière et autres endroits, les mauvaises herbes sont éradiquées grâce à des techniques non polluantes et un matériel adapté acquis par la commune: brosse spéciale pour la débroussailluse (photo ci-dessus), et un broyeur ce qui permettra d'utiliser les copeaux de bois pour le paillage).



L'AGENDA 21: qu'est-ce que c'est ?

C'est un projet global ayant pour objet la mise en œuvre de plans d'actions et recommandations aux collectivités dans le cadre du développement durable,

Agenda = programme

21 = 21ème siècle

La CCSPN a édité un document qui présente son Agenda 21. Il est à votre disposition au siège et sur le site de la communauté (tapez CCSPN puis cliquez sur l'onglet Agenda 21)

Quelle planète laisserons-nous à nos enfants ? L'AGENDA 21 répond en partie à cette question.

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Entre le 16 janvier et le 15 février 2014, l'un des deux agents de recensement désignés par le maire se présentera à votre domicile. Il s'agit de Mme Véronique ROQUE et de Melle Pauline MARTIN, plus une suppléante : Mme Sophie COURTY comme suppléante. Elles seront munies d'une carte officielle. Réservez leur le meilleur accueil.

## INAUGURATION DES TRAVAUX DES ABORDS DE L'EGLISE

Samedi 30 novembre à 11 h, sous un beau soleil d'automne, avait lieu à Vézac, l'inauguration officielle des travaux réalisés autour des jardins de la petite église Saint Urbain et du monument aux morts, en présence des partenaires financiers, de l'architecte et des représentants des entreprises. Le coût de cette opération réalisée dans le cadre du site majeur d'Aquitaine s'élève à 135 700 euros, subventionnés à hauteur de 25 % par l'Europe, 20 % par la Région et 31,97 % par le Département, principal financeur.

Les travaux ont été menés à bien en quelques mois, au cours desquels, notamment de jeunes

Vézacois ont travaillé sur le pavage du parvis de l'église.

Grâce à cette réhabilitation, les jardins qui entourent cette jolie église de style roman sont devenus un endroit apprécié des Vézacois, des touristes, des peintres et des photographes.

Le ruban a été coupé par le Député Germinal Peiro, en présence de Messieurs Secrestat et Peyrat conseillers régionaux, de Monsieur Droin, conseiller général, de Monsieur de Peretti, président de la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et de maires des communes voisines.



La réforme des rythmes scolaires à l'école primaire devrait permettre de mieux répartir les heures d'enseignement sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Au-delà du respect des rythmes biologiques des enfants, intégrant les temps de repos nécessaires à chacun, cette réforme vise à améliorer les apprentissages et à assurer un meilleur équilibre des temps de l'enfant. Elle doit permettre une meilleure continuité entre temps scolaire et périscolaire, et favoriser la mise en place d'activités à caractère sportif, culturel, artistique, scientifique ou citoyen.

Les principes de la réforme, précisés par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, sont les suivants :

- l'enseignement est dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le

mercredi matin ;

- tous les élèves continuent de bénéficier de 24 heures de classe par semaine ;
- la journée d'enseignement est de 5 heures 30 maximum et la demi-journée de 3 heures 30 maximum ;
- la durée de la pause méridienne ne peut pas être inférieure à 1 heure 30.

Afin de mieux préparer la mise en place de cette réforme à notre école maternelle, le conseil municipal a choisi d'attendre la rentrée 2014. Notons que cela va entraîner des coûts supplémentaires supportés par le budget communal.

Des réunions de travail, qui vont se dérouler dès maintenant, réuniront le maire, la directrice de l'école et des représentants des parents d'élèves.

Vous serez tenus informés au fur et à mesure des dispositions prises en matière d'organisation de la semaine et du choix des activités périscolaires.



Repas des aînés 8/12/2013



LOTO de l'Amicale laïque 29/11/2013



Cérémonie du 11 novembre 2013

## INTERVENTIONS DU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION DEPARTEMENTAL(SDE 24)

Certains coffrets extérieurs de raccordement au réseau ERDF sont équipés de portes en bois qui subissent les agressions des intempéries et qui de ce fait sont détériorées au point de ne plus fermer. Le SDE24 se propose de remplacer les portes défectueuses par des portes fabriquées dans un matériau nouveau et plus résistant.

Il est demandé de bien vouloir signaler à la mairie pour le **15 janvier 2014**, si vous disposez de portes en bois abimées . Les renseignements seront alors fournis au SDE 24 pour intervention.

## SITE INTERNET OFFICIEL

Le maire a demandé à la commission communication de réaliser un site internet de la commune dans lequel vous pourrez trouver des informations sur les activités du conseil municipal et sur la vie de la commune. Ce site sera en ligne avant Noël. Son adresse est la suivante: [vezac.fr](http://vezac.fr) (en minuscule et sans accent)